

# Conditions générales d'utilisation (CGU) de la banque de données nationale pour les chiens

## 1 Principes

### 1.1 Situation initiale

Sur le fondement de l'article 17, alinéa 1, de l'ordonnance sur les épizooties, la société Identitas AG a été mandatée par les cantons, dans le cadre de contrats correspondants, pour saisir les données collectées en vue de l'identification des chiens dans la banque de données centrale pour les chiens visée à l'article 30 de la loi sur les épizooties, et gère ladite banque de données pour les cantons.

### 1.2 Objet des CGU

Les présentes conditions d'utilisation fixent, en complément des dispositions légales de la Confédération et des cantons en vigueur, les conditions générales applicables pour l'enregistrement des chiens dans la banque de données centrale et pour l'utilisation de cette dernière, en particulier en vue des recherches et des modifications réalisées par les détenteurs de chiens, les vétérinaires et les employés de la Confédération, des cantons et des communes (ci-après les « utilisateurs »).

### 1.3 Manuels

Les différentes catégories d'utilisateurs doivent respecter les informations des manuels qui leur sont destinés dans le cadre de l'utilisation de la banque de données.

## 2 Enregistrement

L'utilisation de la banque de données centrale est conditionnée à l'enregistrement préalable de l'utilisateur. L'enregistrement est effectué par le service compétent. Pour les détenteurs de chiens, il s'agit du service désigné par le canton (en général la commune).

## 3 Prestations de la société Identitas AG

### 3.1 Etendue

L'étendue des prestations fournies par la société Identitas AG en lien avec la banque de données centrale est principalement déterminée conformément aux dispositions légales en vigueur et aux contrats conclus avec les cantons, y compris les contrats de prestations qui y figurent.

### 3.2 Liaisons de communication

La société Identitas AG est uniquement responsable des installations de communication concernant les infrastructures qu'elle exploite ; cela signifie que la société Identitas AG est responsable du flux de données partant de chez elle jusqu'au moment où il franchit son pare-feu. La société Identitas AG n'est toutefois pas responsable des infrastructures de télécommunication des fournisseurs de réseau et

de services de télécommunication, des logiciels de tiers ni du transfert des données dans ces réseaux. La société Identitas AG ne saurait par conséquent être tenue responsable en cas de transmission incorrecte, modifiée, incomplète, interrompue et tardive de données dans les interfaces et réseaux de télécommunication, en particulier sur Internet.

## **4 Frais**

### **4.1 Objet de l'obligation de paiement**

Le premier enregistrement d'un chien dans la banque de données centrale donne lieu au paiement de frais. L'identification ultérieure en cas de puce devenue illisible donne également lieu au paiement de frais.

La société Identitas AG est habilitée à facturer les éventuels coûts supplémentaires.

### **4.2 Débiteur des frais**

Les frais visés au chiffre 4.1 sont à la charge du détenteur dont le chien est enregistré.

Le vétérinaire qui procède à l'enregistrement est responsable à l'égard de la société Identitas AG du paiement des frais et peut lui-même les répercuter au détenteur du chien.

## **5 Sécurité**

La société Identitas AG prend, sur la base de la certification ISO 27001, toutes les mesures nécessaires pour protéger la banque de données centrale et les systèmes mis en place pour l'exploiter contre les influences extérieures négatives (virus et autres programmes nuisibles, accès non autorisés aux systèmes et aux données etc.). La société Identitas AG ne peut toutefois garantir l'efficacité permanente de ces mesures. Les utilisateurs ne sauraient donc compter uniquement sur les mesures prises par la société Identitas AG pour protéger leurs propres appareils, matériels et données.

Les utilisateurs sont toujours tenus d'adopter eux-mêmes des mesures afin de protéger leurs appareils, logiciels, réseaux etc. contre toute influence extérieure négative.

Les utilisateurs doivent s'assurer que les moyens d'accès mis à leur disposition pour pouvoir utiliser la banque de données centrale (par exemple ID personnel, mots de passe) ne sont pas utilisés par des personnes non autorisées. Si un utilisateur a des raisons de penser qu'une personne non autorisée a pris connaissance de ses moyens d'accès, il lui incombe de demander dans les plus brefs délais à la société Identitas AG de désactiver les moyens d'accès en cause. La société Identitas AG décline toute responsabilité quant à une éventuelle utilisation abusive des moyens d'accès.

## **6 Garantie**

La société Identitas AG fournit ses prestations dans les limites de ses ressources

financières, techniques, organisationnelles et de son personnel avec la diligence appropriée. La société Identitas AG ne garantit aucunement le fonctionnement ininterrompu et sans défaillance de la banque de données centrale, ni l'exactitude des données qu'elle contient.

## **7 Propriété intellectuelle**

Tous les droits protégés, en particulier les droits d'auteur et autres droits de la propriété intellectuelle (droits de brevet, des marques, de design) liés à la banque de données centrale demeurent ceux de la société Identitas AG. Les utilisateurs ne reçoivent, en lien avec la banque de données centrale, pour la durée pendant laquelle ils remplissent les conditions d'utilisation de celle-ci, qu'un droit d'utilisation non exclusif et incessible dans la mesure nécessaire pour une utilisation conforme de la banque de données.

## **8 Protection des données**

La société Identitas AG et les utilisateurs respectent les dispositions relatives à la protection des données en vigueur.

La société Identitas AG traite les données qui lui sont communiquées, en particulier dans le cadre de l'enregistrement, uniquement afin de s'acquitter de ses obligations liées à l'exploitation de la banque de données centrale. La transmission de données des utilisateurs à des tiers est exclue, à moins qu'elle ne soit prévue par la loi ou autorisée par l'utilisateur.

Les utilisateurs sont eux-mêmes responsables de la protection et de la sécurité des données personnelles traitées sur leurs systèmes.

## **9 Dispositions diverses**

### **9.1 Entrée en vigueur**

Les présentes conditions d'utilisation entrent en vigueur le 1er janvier 2019.

### **9.2 Modifications**

Les présentes conditions d'utilisation peuvent à tout moment être modifiées par la société Identitas AG, la nouvelle version du texte devenant opposable aux utilisateurs lorsqu'elle est publiée sur le site Internet amicus.ch. Les modifications des conditions d'utilisation sont signalées de manière appropriée sur le site Internet amicus.ch.